



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX
ANNUAL PROGRAMME¹ NARRATIVE PROGRESS REPORT

REPORTING PERIOD: 1 MAI 2010 – 30 AVRIL 2012

Submitted by:

UNICEF
Maison des Nations Unies, B.P : 497
Moroni_Hamramba,

Tél: 00269 773 09 9358

Country and Thematic Area²

UNION DES COMORES

Domaine prioritaire 2: La gouvernance et la
cohésion sociale

Programme No: PBF/COM/A-3

MDTF Office Atlas No:

Programme Title: Programme d'appui au
renforcement de l'Efficacité de la Justice et au
respect des Droits humains

Participating Organization(s):

UNDP
UNICEF

Implementing Partners:

- Direction Générale des Affaires
Judiciaires

Programme Budget (from the Fund):

Budget FCP: 500 000 \$

Total: 500 000 \$

Programme Duration:

- 24 Mois

Start date³:

- 1er mai 2010

End date:

- 30 avril 2012

¹ The term "programme" is used for programmes, joint programmes and projects.

² E.g. Priority Area for the Peacebuilding Fund; Thematic Window for the Millennium Development Goals Fund (MDG-F); etc.

³ The start date is the date of the first transfer of funds from the MDTF Office as Administrative Agent.

NARRATIVE REPORT FORMAT

I. Purpose

Le projet d'appui à l'efficacité de la justice et au respect des droits humains. vise à améliorer les performances de la justice, à valoriser le respect des droits des détenus, notamment les femmes et les enfants, afin de consolider la paix, la stabilité, à renforcer la gouvernance démocratique, promouvoir le respect des droits humains.

Le projet contribuera au renforcement de l'institution judiciaire et des structures en charge des droits humains et permettra d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par la population en matière d'accès à la justice, de faire prévaloir le respect des droits des détenus et plus spécifiquement des femmes et des enfants, de contribuer à la mise en œuvre des principaux engagements du Gouvernement comorien en matière des droits de l'homme. Ainsi, le projet contribuera à renforcer la confiance de la population vis à vis de la justice et de l'administration pénitentiaire, à renforcer l'efficacité de la justice par une augmentation des affaires résolues, à améliorer le respect des droits de l'homme en général et les droits des détenus en particulier et à lutter contre l'impunité et les solutions extrajudiciaires pour mieux consolider la paix.

Le projet couvrira les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande Comore. Le projet portera sur l'amélioration des performances de la justice, la valorisation du respect des droits des détenus, notamment les femmes et les enfants, afin de consolider la paix, la stabilité, le renforcement de la gouvernance démocratique et la primauté du droit aux Comores.

Il s'agira d'appuyer la réalisation des audiences foraines au niveau des trois îles, d'appuyer les justiciables les plus vulnérables à mieux faire valoir leurs droits, de construire une nouvelle salle d'audience amie des enfants à Moroni et d'aménager les salles d'audience de Fomboni et de Mutsamudu.

L'action portera également sur l'acquisition des mobiliers de bureau, des équipements informatiques et des ouvrages juridiques en vue de faciliter les travaux des magistrats, notamment les juges des enfants. Les trois maisons d'arrêt de Moroni, de Koki et de de Bajo feront l'objet de travaux de sécurisation et d'aménagement afin notamment de créer des quartiers pour mineurs et pour femme, une unité de soins médicaux et d'aménager les latrines. Des formations seront organisées au profit des détenus pour lutter contre la violence dans le milieu carcéral et faciliter la réinsertion des femmes et enfants détenus. Des formations seront dispensées au profit du personnel pénitencier pour renforcer leurs capacités en matière de respect des droits des détenus. Il sera question de promouvoir les droits humains en appuyant l'opérationnalisation de délégation des droits de l'homme au niveau des trois îles, en œuvrant à la mise en place de la Commission Nationale des droits de l'Homme et des libertés et à la mise en place d'un système indépendant de contrôle des lieux de détention.

L'objectif immédiat du projet est de renforcer l'efficacité des performances de la justice, de veiller au respect et à la mise en œuvre des droits l'homme en général et des droits des

femmes et mineurs en prison en particulier. Pour y parvenir, les actions suivantes sont prévues :

- (i) L'accessibilité et l'efficacité du service public de la justice sont renforcées. Dans ce cadre, il est prévu de : (a) Appuyer l'élaboration de la nouvelle loi organique portant sur l'organisation de la justice dans le but notamment de rapprocher la justice des justiciables ; (b) organiser des audiences foraines dans l'ensemble du territoire national pour liquider le stock des affaires en souffrance; (c) mettre en place une politique d'aide judiciaire au profit des justiciables les plus vulnérables; (d) construire une nouvelle salle d'audience, amie des enfants, au Palais de Justice de Moroni et d'en réhabiliter les salles d'audience de Fomboni et de Mutsamudu ; (e) Acquérir des mobiliers de bureau et des équipements informatiques en vue de faciliter les travaux des magistrats y compris les juges des enfants.
- (ii) Les droits des personnes détenues, y compris les femmes et des mineurs sont améliorés : Dans ce cadre, il est prévu de : (a) réhabiliter les maisons d'arrêt, y compris les latrines et les espaces de jeux ; (b) construire des quartiers pour mineurs et femmes; (c) créer des unités de soins au sein des maisons d'arrêt et assurer des services médicaux aux détenus; (d) organiser des séances de formation au profit des détenus pour lutter contre la violence en milieu carcéral ; (e) organiser, sur la base des besoins exprimés, des formations au profit des femmes et mineurs ; (f) former le personnel pénitencier pour renforcer leurs capacités en matière de respect des droits des détenus
- (iii) La sécurité juridique est renforcée par l'amélioration de l'accès aux textes. Dans ce cadre, il est prévu de : (a) Acquérir des ouvrages juridiques pour faciliter la mise en place d'une bibliothèque des juridictions ; (b) compiler et diffuser les principaux textes nationaux et internationaux ainsi que les principales décisions de justice (c) Appuyer le fonctionnement du service du Journal Officiel de l'Union des Comores.
- (iv) Les droits de l'homme sont promus et respectés. Dans ce cadre, il est prévu de : (a) Elaborer une politique Nationale des droits de l'homme ; (b) Opérationnaliser et renforcer les capacités de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et des Libertés ; (c) Mettre en place un système indépendant de contrôle des lieux de détention ; (d) renforcer les capacités opérationnelles de la Délégation des Droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire national.

II- RESULTATS

Human Resources:

National Staff:

- **Coordinateur National**
- **Assistant administratif et financier**

Au terme du Programme, les résultats planifiés sont atteints. Des réaménagements ont cependant été nécessaires au cours de réalisations pour adapter les activités au budget disponible.

Résultat attendu 1 : L'accessibilité et l'efficacité du service public de la justice sont renforcées

Réalisations accomplies :

- Cellule de gestion recrutée et opérationnelle (Coordinateur National et Assistante Administrative).
- Acquisition du mobilier de bureau et des équipements informatiques.
- Elaboration et validation du Plan annuel de travail
- Elaboration et validation d'un manuel de procédure
- Ouverture d'un compte bancaire et alimentation du compte par la procédure HACT
- Réhabilitation du local du programme et installation de l'équipe de Gestion.

1.1 Organiser des audiences foraines dans l'ensemble du territoire national pour liquider le stock des affaires en souffrance

- 09 audiences foraines sont organisées dont 4 en Grande-Comore, 3 à Anjouan et deux à Mohéli pour un total de 264 dossiers jugés

1.2 Mise en place d'une politique d'aide judiciaire au profit des justiciables les plus vulnérables

- Un document de base rédigé par le Programme est remis aux avocats et aux chefs de juridiction
- Les avocats ont tenu une première réunion pour étudier la question et ont montré leur disponibilité pour accompagner la politique
- Le document est enrichi sur la base des observations recueillies auprès des avocats et celles formulées à l'atelier national sur la justice
- Le projet de document est remis aux partenaires et au Ministère de la Justice

1.3 Construction d'une salle d'audience amie des enfants à Moroni, réhabilitation du Palais de justice de Mutsamudu et construction d'un Palais de justice Amie des enfants à Fomboni⁴

Moroni

- Une Salle d'audience Amie des enfants est construite
- La réception provisoire est organisée en présence du Ministre de la Justice et du Directeur Régional de l'Unicef

Mutsamudu

- Les nouveaux bureaux du Palais de Justice et la salle d'audience sont réhabilités.
- Réception provisoire des travaux par l'ingénieur.

Fomboni

- Le Palais de Justice Amie des enfants est construit, inauguré et opérationnel.

1.4 Acquisition des mobiliers de bureau et des équipements informatiques en vue de faciliter le travail des magistrats du T.P.I de Fomboni

- Les besoins sont identifiés et validés par le Comité de suivi

⁴ Initialement, le Programme avait prévu de réhabiliter le Palais de justice, mais les Autorités nationales ont jugé opportun de financer entièrement la construction d'un nouveau bâtiment

- Les mobiliers et les équipements informatiques sont livrés aux 5 juridictions du pays à savoir les trois tribunaux et les deux Cours d'Appel, à la DGDH et la DGAJ

Résultat attendu 2 : Les droits des personnes détenues y compris les femmes et les mineurs sont améliorés

Réalisations accomplies

2.1 Réhabiliter les maisons d'arrêt y compris les latrines et les espaces de jeu

- Des quartiers mineurs et femmes sont créés à la maison d'arrêt de Koki
- Un espace des jeux est construit
- **2.2 Etablir des mécanismes de prise en charge médicale des détenus**
 - Prise de contact avec une délégation de la CICR sur les modalités de la mise en place de mécanismes de prise en charge médicale
 - Prise de contact avec le CIDR pour la mise en place d'une mutuelle de santé
 - Un médecin et un infirmier sont affectés à la prison de Moroni
 - Accord du CICR pour appuyer la structure médicale de la prison de Moroni
 - le projet d'une note en conseil pour la mise en place de mécanismes de soins (affectation de praticiens auprès des maisons d'arrêt et gratuité des soins) est rédigé et transmis au Ministère

Résultat attendu 3 : La sécurité juridique est renforcée par l'amélioration de l'accès aux textes

Réalisations accomplies :

3.1 Compiler et diffuser les principaux textes nationaux

- 300 exemplaire du recueil de textes nationaux sont distribués aux praticiens du droit, étudiants, et bibliothèques
- Un site web du ministère de la justice comprenant une bibliothèque numérique est mise en place. Le site est accessible sur www.ministerjustice.gouv.km

3.2 Les besoins du journal officiel sont identifiés

- Un appui matériel (équipement informatiques et fournitures de bureau) est fourni
- Un atelier sur la réorganisation du service est organisé

Résultat attendu 4 Les droits de l'Homme sont promus et respectés

Réalisations Accomplies

4.1 Opérationnaliser et renforcer les capacités de Commission Nationale des Droits de l'Homme et des libertés (CNDHL)

- La loi sur la CNDHL est votée et promulguée.
- Le décret de nomination des ses membres est transmis à la présidence

4.2 Renforcer les capacités opérationnelles de la DGDH

- Le local de la DGDH est réhabilité
- La DGDH est équipée en matériel informatique et en fourniture de bureau

4.3 Elaborer une politique nationale des droits humains

- Un document de politique nationale des droits humains est élaboré

4.4 Mettre en place un système indépendant de contrôle des lieux de détention

- L'Observatoire nationale des lieux de détention est créé

La Contribution du Programme au cadre des documents stratégiques

Le programme s'inscrit dans le domaine 2 du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix. Il a contribué au renforcement de l'institution judiciaire et des structures en charge des droits humains. Les interventions retenues dans le projet, ont permis d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par la population en matière d'accès à la justice, de faire prévaloir le respect des droits des détenus et plus spécifiquement des femmes et des enfants, de contribuer à la mise en œuvre des principaux engagements du Gouvernement comorien en matière des droits de l'homme.

La Contribution des Partenaires dans la mise en œuvre des activités

La réalisation des activités du Programme a bénéficié de l'appui effectif et de la totale adhésion des partenaires techniques et institutionnel. Le Ministère de la Justice à travers ses structures notamment la Direction Générale des affaires judiciaires et la Délégation Générale des droits de l'Homme ont constamment accompagné le Programme.

Les principaux bénéficiaires du Programme

Les bénéficiaires directs du Programme sont les usagers de la justice avec une emphase sur les femmes et les enfants.

A travers le renforcement des performances de l'Institution judiciaire, les usagers pourront accéder d'avantage à la justice et bénéficier d'une Institution plus efficace et plus rapide.

BUDGET DU PROGRAMME

PBF PROJECT BUDGET	
CATEGORIES	AMOUNT
1. Provisions, produits, équipement et transport	75 000
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	75 000
3. Formation des partenaires	50 000
4. Contrats/construction	400 000
5. Autres coûts directs	20 000
Sous-Total Coûts du Programme	620 000
Coût direct de gestion	43 400
Total Général	663 400

III-EVALUATION ET LECONS APPRISES

Au cours de sa réalisation, le Programme a été favorablement évaluée à deux reprises ; Une première fois par un consultant international et une deuxième fois par un cabinet international d'audit.

Les conclusions des deux évaluations ont été positives puisqu'ils ont recommandé le maintien des activités du Programme.

Les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre du Projet

Le Programme a été essentiellement confronté à un manque de moyens .Les activités prévues ont été manifestement supérieures par rapport au budget prévu.
En conséquence, des activités pourtant intéressantes n'ont pas bénéficié de financements et donc abandonnés.

Il s'agit des activités suivantes :
Les travaux de construction

1. Réhabilitation des maisons d'arrêt de Moroni et de Fomboni
2. Construction du local de la Délégation Générale des Droits de l'Homme
3. Construction du local de la Commission nationale des Droits des Hommes et des libertés

Les travaux d'équipement

1. Acquisition des équipements informatiques et bureautiques au profit de la C.N.D.H.L
2. Acquisition des bibliothèques au profit des juridictions
3. Equipements de la Salle d'Audience amie des enfants à Moroni
4. Equipement du Palais de justice amie des enfants à Fomboni

Les Etudes à réaliser

1. Etude et atelier de validation de la politique nationale des Droits humains
2. Etude et atelier de validation de la politique nationale d'aide judiciaire
3. Compilation des principales décisions de justice
4. Compilations des textes nationaux et internationaux

Ces travaux sont en état de situation avancée .

Le temps a également constitué un autre problème .En effet, les lourdeurs de l'administration et des fournisseurs ont influé sur la bonne marche du Programme.

A cela, il faut noter le défaut de certains moyens de travail, obligeant ainsi l'Equipe de gestion d'utiliser leurs propres moyens.
Le Programme n'a pas disposé d'un véhicule ni d'un chauffeur-coursier pourtant prévu par le document du Programme. L'équipe utilisait donc ses propres véhicules pour les besoins du travail.

Une ligne budgétaire était prévue pour l'achat de carburant, mais l'administrateur de l'Unicef chargé du Programme a estimé qu'il fallait y mettre un terme.

L'Assistante Administrative et financière a dû également utiliser son groupe électrogène et son ordinateur personnel, celui du Programme étant tombé en panne.

Les leçons tirées de la mise en œuvre du Programme

La principale des leçons tirées est qu'il faut l'inadéquation des activités prévues et des moyens alloués. Globalement, ces dernières ont parfaitement répondu à l'objectif visé et sont adaptées aux réalités du pays.

En conséquence, pour un Programme aussi ambitieux que pragmatique, il faudrait prévoir des moyens et du temps nécessaires à son exécution.

VI-Performance Indicators

Objectifs	Indicateurs de performance	Indicateurs cibles	Objectifs /indicateur atteints	Raisons d'éventuels écarts	Source vérification	Commentaires éventuels
<p>Objectif global : Renforcer la consolidation de la paix par le renforcement de l'effectivité de la justice et le respect des droits humains</p>	<p>L'environnement juridique et judiciaire est amélioré</p>	<p>L'environnement juridique n'est pas performant</p>	<p>L'environnement juridique et judiciaire est amélioré</p>		<p>Rapports d'activités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés</p>	
<p>Objectifs immédiats : renforcer l'efficacité des performances de la justice, de veiller au respect et à la mise en œuvre des droits humains en général et des droits des femmes et mineurs en prison en particulier</p>	<p>Les textes juridiques et les décisions de justice sont accessibles aux magistrats, auxiliaires de justice et aux citoyens</p> <p>La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Liberté est opérationnelle</p>	<p>Les stocks des affaires en souffrance dans les tribunaux sont liquidés</p>	<p>264 dossiers sont jugés en audience foraine</p>		<p>Rapport d'audience</p> <p>Accusé de réception des travaux</p> <p>Nombre de recueils publiés.</p> <p>Rapport</p>	

<p>5. Acquérir des mobiliers de bureau et des équipements informatiques en vue de faciliter les travaux des magistrats y compris les juges des enfants</p>	<p>Moroni et Fomboni. Le Palais de justice de Mutsamudu est réhabilité</p> <p>-Les juridictions sont équipées en matériel informatique et en mobilier</p>	<p>-Les juridictions sont équipées</p>	<p>-Les équipements informatiques et bureautiques sont achetés et livrés aux juridictions</p>	<p>Indisponibilité des financements pour les prisons de Moroni et Fomboni</p>	<p>Accusé de réception des travaux</p>	<p>Des contacts pris avec le Cidr ont permis la réhabilitation partielle de la prison de Moroni</p>
<p>Résultat 2 : Les droits des personnes détenues, y compris les femmes et des mineurs sont améliorés.</p>				<p>Financement indisponible</p>	<p>Disponibilité du rapport Avis d'appel d'offre publié dans les journaux</p>	<p>La prison de Moroni est partiellement réhabilitée sur financement du CICR</p>
<p>ACTIVITES</p> <p>1. Réhabiliter les maisons d'arrêt, y compris les latrines et les espaces de jeux.</p>	<p>- Une étude de faisabilité est réalisée et validée - Les dossiers d'appel d'offre sont publiés</p> <p>- Des maisons d'arrêt, y compris les latrines et les espaces de jeux sont réhabilités</p>	<p>Les maisons d'arrêt sont vétustes et inadaptées</p> <p>Les prisons ne disposent pas de quartiers mineurs et femmes</p>	<p>Activité non réalisée</p> <p>Des quartiers mineurs et femmes sont aménagés à la prison de Koki à Anjouan</p>	<p>Financement indisponible</p>	<p>Rapport de réception des travaux</p>	<p>L'étude relative à la construction des quartiers mineurs et femmes est financé ;</p>
<p>2. Construire des quartiers pour mineurs et femmes</p>	<p>- Une étude de faisabilité est réalisée et validée</p>		<p>Activité réalisée</p>	<p>Financement indisponible</p>	<p>Disponibilité du rapport</p>	

<p>3. Etablir des mécanismes de prise en charge médicale des détenus;</p>	<p>- Les dossiers d'appel d'offre sont publiés -Des quartiers pour mineurs et femmes sont construits</p> <p>- Des mécanismes de prise en charge médicale des détenus</p>	<p>Les Comores ne disposent pas d'un mécanisme de prise en charge médicale des détenus</p>	<p>Des démarches sont entreprises auprès des Autorités et des ONG pour la mise en place du mécanisme</p>	<p>Lenteur et absence de volonté de l'administration</p>	<p>Avis d'appel d'offre publié dans les journaux</p> <p>Rapport d'activité</p>	
<p>4. Organiser des séances de formation au profit des détenus pour lutter contre la violence en milieu carcéral</p>	<p>Les bénéficiaires des formations sont identifiés</p> <p>- Organiser 9 séances de formation au profit des détenus</p>	<p>Les détenus ne sont pas formés</p> <p>Publication par le Ministère de la justice de la liste des bénéficiaires</p>	<p>Activité non réalisée</p>	<p>Format en cours d'élaboration</p>		
<p>5. Organiser, sur la base des besoins exprimés, des formations au profit des femmes et mineurs</p>	<p>- Les bénéficiaires des formations sont identifiés</p> <p>- Organiser des séances de formations initiales et continue au profit des détenus</p> <p>- Les bénéficiaires des formations sont identifiés</p>	<p>Le personnel pénitentiaire n'est pas formé</p>	<p>La liste des bénéficiaires établie</p> <p>Activité non réalisée</p>	<p>Niveau des bénéficiaires de la formation Difficulté d'assurer la formation sans</p>		<p>Lorsque le comité de suivi a changé d'orientation, le Programme arrivait à son terme, rendant ainsi difficile la réalisation de cette activité</p> <p>Activité non budgétisée</p>
<p>6. former le personnel pénitentier pour renforcer leurs capacités en matière de respect des droits des détenus</p>						

<p>fonctionnement du service du Journal Officiel de l'Union des Comores.</p>	<p>Service du Journal Officiel identifiés</p> <p>- Un atelier d'organisation du service du Journal officiel est organisé</p> <p>- Des équipements informatiques et bureautiques sont acquis au profit du service du journal officiel</p>	<p>Le Service du Journal Officiel n'est pas structuré</p>	<p>-L' atelier est organisé</p> <p>- Des équipements informatiques et bureautiques sont acquis au profit du service du journal officiel</p>		<p>réception signé par le Directeur des Affaires Judiciaires</p> <p>-Rapport de l'atelier</p> <p>-Rapport de réception</p>	
<p>Résultat 4 : Les droits de l'homme sont promus et respectés</p>	<p>la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et des Liberté est opérationnelle</p>					
<p>ACTIVITES</p> <p>1. Elaborer une politique Nationale des droits humains</p>	<p>-Une politique nationale des droits humains est élaborée</p> <p>-Un atelier de validation de la PNDH est organisé</p> <p>-La loi sur la CNDHL</p>	<p>Le pays ne dispose pas d'une politique nationale des Droits de l'Homme</p>	<p>Le consultant est recruté ; la politique est élaborée</p> <p>Atelier prévu non organisé</p>	<p>Activité partiellement réalisée</p> <p>-Manque de financement</p>	<p>Avis de recrutement de La politique nationale des droits de l'homme est publiée</p>	<p>La consultante retenu n'a pas entièrement respecté les TdR de la Consultation .Le C.S a ainsi décidé que la travail doit être repris par une autre personne</p>

<p>2. Opérationnaliser et renforcer les capacités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Liberté</p>	<p>est promulguée -Les membres de la CNDHL sont nommés -Des locaux sont affectés à la CNDHL</p>	<p>La CNDHL n'est pas opérationnelle</p>	<p>La loi est promulguée -Le décret de nomination des membres et à la signature -Local non affecté</p>	<p>Publication au J.O</p>	
	<p>-Des équipements informatiques et bureaux sont acquis et livrés au profit de la cndhl</p>	<p>-Les membres ne sont pas nommés</p>	<p>-Equipement non acquis</p>	<p>Décrets de nomination</p>	
	<p>-Un observatoire des lieux de détention est mise en place</p>	<p>-La CNDHL ne dispose pas d'un local</p>	<p>-L'Observatoire est mise en place</p>	<p>Publication au J.O Arrêté d'affectation</p>	
			<p>-Décret non encore signé -La CNDHL n'est pas encore opérationnelle -Financement indisponible</p>	<p>Accusé de réception des équipements informatiques et bureaux</p>	
<p>3. Mettre en place un système indépendant de contrôle des lieux de détention</p>			<p>L'observatoire est mis en place .L'enregistrement officiel est accompli.</p>	<p>Publication de l'annonce légale de création dans le Journal Officiel</p>	

4. Renforcer les capacités opérationnelles de la Délégation des Droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire national.			Les locaux de la DGDH sont réhabilités Des équipements informatiques et bureautiques sont livrés à la DGDH		Rapport de réception des travaux Accusé réception des équipements informatiques et bureautiques	
--	--	--	---	--	--	--

II. Abréviations et Acronymes

- PBF : Peace Building Fund
- FCP : Fonds de Consolidation de la Paix
- CNDHL : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
- CIDR : Centre International de Développement et de Recherche
- CICR : Comité Internationale de la Croix-Rouge
- DGAJ : Direction Générale des Affaires judiciaires
- DGDH : Délégation Générale des Droits de l'Homme
- PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement
- SNU : Système des Nations unies
- UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l'enfance